

# *Photo Féerique*

organise un concours photos  
en partenariat avec l'association "SOS Chiens et chats 14160"

## **Règlement du concours photos "spéciale animaux"**

### **Dates à retenir :**

- **Inscription et prise de vue** : du 31 mars 2014 au 12 avril 2014 inclus, sur rendez-vous.
- **Ouverture des votes** : 15 avril 2014 à 9h15 au 24 avril 2014 18h
- **Annonce des gagnants par catégories sous la halles de dives sur mer** : le 27 avril 2014

### **ARTICLE 1 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne possédant un animal **dont le responsable légal a signé l'autorisation** .

Une inscription est nécessaire et soumise à l'acceptation du règlement dans son intégralité.  
Prise de vue gratuite en échange d'un don pour l'association SOS chiens et chat.

### **ARTICLE 2 : Modalité d'inscription**

Les inscriptions se feront du 31 mars 2014 au 12 avril 2014 inclus, directement chez photo féerique 11 rue d'Hastings 14160 Dives sur mer tel: 06.07.25.41.74

### **ARTICLE 3 : Déroulement**

Les séances de prises de vues se dérouleront du 31 mars 2014 au 12 avril 2014 inclus , dans le studio du photographe auprès duquel vous aurez validé votre inscription. Les photos seront présentées par le photographe dans son studio. Par ailleurs, Les photos pourront être achetées par la famille ou tout autre personne en faisant la demande pour un tarif de :

- 15x20 cm : 8€
- 20x30 cm : 18€
- 30x40 cm : 30€

Les animaux seront divisés en plusieurs catégories, 1 gagnants par catégorie

- Catégorie chiens
- Catégorie chats
- Autres...

Le responsable légal choisira la photo qu'il souhaite pour représenter son animal au concours. Si les maitres n'ont pas exprimé leur choix avant le 24 avril 2014 le photographe choisira la photo, les maitres ne pourront en aucun cas se retourner contre le choix du photographe.

Les photos seront affichées en format 10x15 cm, en boutique à partir du 14 avril 2014 à 9h15. Un gagnant par catégorie sera désigné.

Les votes seront ouverts du 15 avril 2014 à 9h15 au 24 avril 2014 18h par toutes personnes majeur (soit un vote par personne majeur et par catégorie)

En aucun cas, ni les photographes, ni la qualité des photos ne pourront être mis en cause par les participants et votants.

La photo ayant comptabilisée le plus de vote en magasin par catégorie gagne un grandissement 30x40 cm.

**Le résultat des gagnants se fera sous la halles de Dives sur mer lors de la journée  
ANIM'ART 14160 LE 27 AVRIL 2014**

#### **ARTICLE 4 : Autorisation d'utilisation des images, cession de droit à l'image**

Le responsable légal autorise le photographe à utiliser les images pour la promotion de ses services et sur ses publicités ou sites internet.

Les images pourront également être utilisées pour des expositions, des concours, des visuels commerciaux... ainsi que par les médias qui souhaiteraient parler du concours, ou du photographe, sans qu'aucune contrepartie financière puisse être demandée par la famille.

#### **ARTICLE 5 : Propriété intellectuelle**

Les images restent la propriété des photographes.

#### **ARTICLE 6 : Remise de prix**

La remise des prix aura lieu au studio du photographe. En aucun cas, le gagnant ne pourra réclamer la valeur de son lot en espèces. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Si le gagnant ne peut venir chercher son lot à la remise des prix, le lot restera à sa disposition au studio, il pourra également s'acquitter des frais de port si il souhaite une expédition par courrier ou transporteur.

-----  
Je, soussigné :

responsable légal de (nom de l'animal) :

Races ou espèces :

souhaite faire participer mon animal et accepte le règlement dans son intégralité.

adresse :

mail :

Téléphone où vous êtes joignable :

Fait à

Le

Signature